

DEPARTEMENT DU NORD
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES
S.I.G.A.L
« SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »

Le 17 septembre deux mille vingt et un, à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Marcq-en-Barœul, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 16

Etaients présents : MM. Patrick DELEBARRE, Bernard GERARD,
MM. Dominique LEGRAND, Sébastien BROGNIART,
MM. Martin LEPOUTRE, M. Jean-Louis MUNCH, Miguel BEADES, Louis LUTUN,
Mmes Marie-Paule LEPERS, Françoise GOUBE

Etaients absents ayant donné pouvoir :

M. Pierre VERLEY, ayant donné pouvoir à Mme GOUBE,
M. Pierre-Jean ANDRAL, ayant donné pouvoir à M. BEADES,
M. Jérôme MATHIEU, ayant donné pouvoir à M. LEGRAND,
Mme Gwendoline SPOTBEEN, ayant donné pouvoir à M. LUTUN,
M. Jean-Philippe PROUVOST, ayant donné pouvoir à M. BROGNIART,

Etait absente excusée :

Mme Nathalie HERBAUX

N° 21-04-03

Aménagement du site

Eco-pâturages

Consultation pour l'attribution de
convention d'occupation du domaine public

Rapport de M. le Président,

Le SIGAL, propriétaire de l'aérodrome de Lille – Marcq-en-Barœul depuis le 1er janvier 2007, souhaite valoriser les terres en zone nord de l'aérodrome, et notamment les abords du Chemin des Perdrix.

Le SIGAL aimerait accueillir un projet qui prévoit l'aménagement et l'embellissement des abords, et qui proposerait des animations sur les thèmes de la nature au public.

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-245901095-20210917-21_04_03-DE

En application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, codifiée aux articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, il convient de mettre en place une procédure de sélection pour attribuer des conventions d'occupation du domaine public.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'approuver le principe d'une consultation
- d'autoriser M. le Président à mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence et les actes y afférant

Délibération Adoptée à l'Unanimité

Le Comité Syndical
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Comité
Certifié conforme
Le Président

S.I.G.A.L.
Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Aérodrome de Loisirs
Bureau de Piste
Avenue du Général de Gaulle
59910 BONDUES
Tél. 03 20 98 34 95
sigal-bondues@sigal.eu